

DÉLIBÉRATION N°DL20230119 DU CONSEIL MUNICIPAL**SÉANCE DU MARDI 12 SEPTEMBRE 2023**

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 01/09/2023 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 31 présents, 6 absents représentés, 2 absentes non représentées, à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Axel DUGUA ; Mme Sandrine FRANÇON ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Gilles GRECO (à compter de 18h48) ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Béatrice COFFY ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Daniel FAYOLLE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; Mme Florence VANELLE ; Mme Sylvie THEILLARD ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abila CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Dudu TOPALOGLU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY (jusqu'à 19h) ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT (à compter de 19h52) ; M. Romain PIPIER ; Mme Nathalie ROBERT (jusqu'à 19h) ; M Pierre-Mary DESHAYES

ABSENTS REPRÉSENTÉS

M. Jean-Paul RIVAT a donné procuration à M. Jean-Luc DEGRAIX

M. Gilles GRECO a donné procuration à M. Axel DUGUA (jusqu'à 18h48)

M. Pierre DECLINE a donné procuration à M. Bruno CHANGEAT

M. Philippe PARET a donné procuration à M. Jean-Luc BOUCHACOURT

Mme Florence VILLEDIEU a donné procuration à Mme Andonella FLECHET

Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT a donné procuration à M. Jean MINNAERT (jusqu'à 19h52)

ABSENTES NON REPRÉSENTÉES

Mme Isabelle SURPLY (à compter de 19h)

Mme Nathalie ROBERT (à compter de 19h)

SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Catherine CHAPARD.

CONVENTIONS PLURIANNUELLES D'OBJECTIFS AVEC LES CLUBS SPORTIFS - RENOUELEMENT 2023-2026

M. Axel DUGUA expose ce qui suit :

Le décret n°2001-495 du 6 Juin 2001 impose l'établissement d'une convention entre une collectivité et une association dès lors que cette dernière perçoit une subvention supérieure à 23 000 €.

Les conventions d'objectifs entre la ville de Saint-Chamond et un certain nombre de clubs sportifs ainsi que celle passée avec l'Office des Sports de Saint-Chamond arrivent à terme le 31 décembre 2023.

Compte tenu du rôle essentiel de ces clubs dans la vie de notre commune, que ce soit dans le développement du sport, de l'image de la ville ou du lien social, il est proposé de procéder au renouvellement de ces partenariats. Afin d'être en accord avec la saison sportive des clubs, il est proposé d'établir ces nouvelles conventions à partir de septembre 2023, et jusqu'au 30 septembre 2026.

Les objectifs définis dans ces conventions sont variés et peuvent concerner les niveaux de compétition, la formation des jeunes, le sport féminin, l'éducation ainsi que d'autres objectifs définis conjointement avec les clubs.

Les associations concernées par le décret et par conséquent soumises à convention d'objectifs sont les suivantes :

Associations
Saint-Chamond Basket Vallée du Gier
Entente Saint-Chamond Volley
Saint-Chamond Foot
Saint-Chamond Handball Pays du Gier
Saint-Chamond Gym
Saint-Chamond Tennis de Table
Office des Sports de Saint-Chamond

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 35 voix pour,

2 sans participation M Pierre-Mary DESHAYES

DÉCIDE :

- **d'approuver** le renouvellement des conventions pluriannuelles d'objectifs avec les associations sportives énoncées ci-dessus,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les conventions correspondantes et tout document s'y rapportant.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 13/09/2023



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Hervé REYNAUD

Catherine CHAPARD

Date de mise en ligne 18 septembre 2023